

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2024 – Avenant 3 RADIO-AUDIO



PUISSANCE



RESPONSABILITÉ



ÉMERGENCE



CONVERGENCE



ACCOMPAGNEMENT

NOUVEAU PERIMETRE REGIE LAGARDERE PUBLICITE NEWS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

LAGARDERE PUBLICITE NEWS devient la régie de **RADIO NOVA** en national et IDF et de **CHANTE FRANCE** en IDF à compter du 1^{er} septembre 2024.



En IDF, ces 2 stations, achetables séparément, intègrent le **couplage Lagardère Publicité News IDF (LIDF) et le couplage LIP!**

L'ensemble des Conditions Générales de Vente 2024 de LAGARDERE PUBLICITE NEWS s'appliquent en date du 1^{er} septembre 2024 à RADIO NOVA et CHANTE FRANCE, hormis les indices de saisonnalités au national pour RADIO NOVA.

Ci-dessous les Dégressifs Volumes applicables à RADIO NOVA national, en IDF les Dégressifs Volumes des CGV 2024 IDF s'appliquent à RADIO NOVA IDF et CHANTE FRANCE.

RADIO NOVA		
------------	--	--

GRILLE APPLICABLE		
Du 1er septembre au 31 décembre 2024		
	Chiffre d'affaires cumulé Brut (en € H.T.)	Taux de dégressif au 1er €
Inférieur à	25 000 €	-15%
A partir de	25 000 €	-30%
A partir de	60 000 €	-32%
A partir de	85 000 €	-34%
A partir de	140 000 €	-36%
A partir de	170 000 €	-37%
A partir de	220 000 €	-38%
A partir de	280 000 €	-39%
A partir de	330 000 €	-40%